

LES MÉTIERS DE LA FORMATION DANS LA TOURMENTE



© UNSPLASH / KRAKENIMAGES

LA VOIX DES FORMATRICES ET FORMATEURS du 1^{er} degré commence à se faire entendre, jusqu'au Conseil supérieur de l'éducation, et des premiers bougés sont à mettre au compte des diverses mobilisations: une augmentation de 500 euros par an de l'indemnité des CPC et la création de 100 postes sont annoncés pour 2022. Mais dans le même temps, quelle évolution du métier de formateur-trice s'engage? Après une réforme-surprise du CAFIPEMF, les discussions post-Grenelle ne vont pas dans le bon sens. Alors que la surcharge, mais aussi la perte de sens du métier sont au cœur des expressions des formateur-trices, le ministère veut ouvrir la possibilité pour certain-es CPC de participer à des missions relevant de l'inspection. La mission de formation, de conseil et d'aide à la construction de la professionnalité enseignante n'est pas compatible avec cette évolution. Les formateurs et formatrices du 1^{er} degré, et l'ensemble de la profession, doivent être informés du sort fait à la formation.

Conditions de travail et mobilisations

Les conditions de travail des formateurs et formatrices du 1^{er} degré sont telles que sur 33 départements le SNUipp-FSU a compté 150 postes de CPC et 87 postes de PEMF vacants à l'issue du 1^{er} mouvement...

Ce qui change dans de nombreux départements, c'est la volonté des formateur-trices de ne plus subir une situation de surcharge et de perte de sens et de se mobiliser. Fiches CHSCT dénonçant une situation de « risques psycho-sociaux », délégations auprès des DASEN ou recteur-trices, priorisation des tâches pour redonner à la mission de formation la place qui est la sienne, ces initiatives se sont conjuguées avec les interventions du SNUipp-FSU dans les instances départementales

et académiques. Les conditions de travail des formateur-trices du 1^{er} degré ont été décrites au Conseil supérieur de l'Éducation; la FSU a porté la nécessité d'élargir les primes REP et REP+ aux CPC au Comité technique ministériel... Les annonces, encore très insuffisantes et qui oublient les PEMF, de création de postes de CPC et d'augmentation de l'indemnité en 2022 sont les fruits de toutes ces interventions.

Respect des missions de formation

L'an dernier déjà, les formateur-trices du 1^{er} degré ont alerté sur « l'effet-domino » concernant la formation: la surcharge et le dévoiement des missions de CPC entraîne un déport de la formation continue sur les PEMF, ce qui conduit à une prise en charge de la formation initiale (suivi stagiaires...) par les MAT... Cette année, les MAT sont sollicité-es pour les stages d'observation (étudiants en Licence et/ou parcours préparatoire au professorat des écoles) et les stages de pratique accompagnée (étudiants en Master 1 et 2 MEEF)... Par ailleurs, les tâches ne relevant pas de la

formation sont toujours légion pour les CPC. Enfin, les tentatives d'encadrer le métier de formateur-trice, d'instrumentaliser les professionnels de la formation du 1^{er} degré pour imposer aux enseignant-es les « fondamentaux » du ministre ne vont pas cesser.

La mobilisation doit se poursuivre, car le respect des missions de formation des CPC et des PEMF est une condition majeure du renforcement de la professionnalité enseignante, elle-même indispensable à la démocratisation de la réussite scolaire.

Sur 33 départements :
150 postes de CPC et
87 postes de PEMF vacants

Les métiers de formation au cœur des discussions du Grenelle

Si CPC et PEMF font face à une surcharge de travail, des conditions de travail dégradées et une dénaturation de leurs métiers, ce n'est pas pour ces raisons que le ministère a fait du dossier des formateurs et formatrices du premier degré un des sujets importants du Grenelle de l'Éducation.

Lors de l'annonce de ses arbitrages le 26 mai dernier, Jean-Michel Blanquer indiquait souhaiter «répartir les évaluations d'établissements sur tous, IPR, IEN et CPC ou CMI2D, pour créer une culture partagée de l'évaluation» ainsi qu'«impliquer davantage [les CPC] dans

le pilotage pédagogique» et «pour ceux qui le souhaitent, mieux se préparer à s'engager dans des fonctions d'encadrement.»

Les groupes de travail qui ont suivi ont permis d'éclairer un peu mieux la volonté ministérielle : si l'administration entend «réaffirmer la primauté de leur mission de formation et d'accompagnement des enseignants et des équipes», elle indique aussi vouloir «permettre à ceux qui le souhaitent de s'impliquer davantage dans le pilotage pédagogique en vue de s'engager dans des fonctions

d'encadrement.». Cette mesure transforme radicalement la fonction des CPC.

L'annonce faite d'une augmentation des indemnités de 500 € concerne seulement les CPC, excluant de fait les PEMF.

Le métier de formateur et formatrice du premier degré risque une dénaturation profonde. Avec son inscription partielle dans la voie hiérarchique, il participera d'un contrôle plus important des pratiques enseignantes par l'institution, plutôt que d'œuvrer au renforcement de la professionnalité des enseignant-es.

UN CAFIPEMF DES FONDAMENTAUX

Avec le nouveau CAFIPEMF, qui s'applique dès cette rentrée, le ministère entend faire du métier de formateurs et formatrices le levier du déploiement de ses obsessions éducatives : resserrement sur les savoirs dits «fondamentaux», français et mathématiques, spécialisation différée, abandon du mémoire signant un éloignement du rapport à la recherche, uniformisation des épreuves autour de l'action individuelle de formation...

De fait, c'est la dimension réflexive du métier de formateur-trice et l'élaboration de démarche collective de formation dans toutes les disciplines scolaires qui se trouvent impactées. Et ce dans la droite ligne de la volonté du ministre d'imposer des «bonnes pratiques» d'enseignement élaborées par des «groupes d'experts» au lieu de renforcer la professionnalité enseignante, vecteur essentiel de la lutte contre les inégalités scolaires.

De fait, c'est la dimension réflexive du métier de formateur-trice qui se trouve impactée.



Défendre une autre conception du métier

Depuis 2010 le SNUipp-FSU a ouvert des « chantiers travail » pour étudier les manières dont les professionnel-les de l'enseignement peuvent questionner le travail et développer les ressources du métier.

Une manière de comprendre le travail réel pour mieux le changer. Les formateurs et formatrices, essentiel-les dans cet objectif de formation, doivent pouvoir mutualiser et diffuser des savoir-faire didactiques et pédagogiques auprès des équipes d'école pour que diffusent les apports de la recherche dans le quotidien et les problématiques de la classe. Pour le permettre il est nécessaire de renforcer ces équipes de circonscriptions afin qu'elles puissent se consacrer au cœur de leur métier, l'accompa-

gnement. Face au sentiment de perte du pouvoir d'agir des enseignant-es, aux énergies gaspillées, aux problèmes de conditions de travail qui se détériorent, la formation doit être un lieu d'élaboration et un moyen de réfléchir ensemble face à un métier qui, allant en se complexifiant, demande de plus en plus de collectif.

Travailler en équipe, c'est, accompagné-es par les formateurs et formatrices, croiser les regards. Cela demande du temps. Face au mal-être, la solution se construit grâce à une professionnalité reconstruite. «Ne pas seulement être reconnu par quelqu'un mais aussi se reconnaître dans quelque chose, dans ce que l'on fait» comme l'affirmait Yves Clot dans une interview de Fenêtres sur Cours. La «dispute» professionnelle, favorisée par le collectif, conduit à analyser les pratiques, à les remettre en question pour les faire évoluer. Construire des gestes et pratiques professionnelles qui ne résultent pas d'injonctions venues d'en haut mais qui soient débattus et construits collectivement, pour la réussite de tou-tes.